

TÉLÉSERVICES ORIENTATION - AFFECTATION - INSCRIPTION

3

Référence : programme de transformation numérique « Action publique 2022 »

Les représentants légaux accèdent en ligne à un parcours regroupant l'ensemble des procédures d'orientation (TSO), d'affectation (TSA) et d'inscription (TSI).

OBJECTIF

Simplifier les démarches administratives entre les établissements et les représentants légaux :

- Téléservice Orientation (TSO) : saisies des demandes d'orientation (voie GT, voie professionnelle), consultation des avis et des décisions d'orientation du conseil de classe
- Téléservice Affectation (TSA) : consultation de l'offre de formations post 3^e proposée via Affelnet-Lycée, saisie des vœux et consultation des résultats
- Téléservice Inscription (TSI) : inscription des élèves, à l'issue du tour principal d'Affelnet-Lycée.

PUBLIC CONCERNE

Téléservices d'orientation pour les élèves de :

- 3^e
- 2^{de} générale et technologique

Téléservices d'affectation

- **uniquement pour les élèves de 3^e.**

Téléservice inscription pour les élèves affectés ou redoublant en :

- 2^{de} générale et technologique
- 2^{de} professionnelle
- 1^{re} année de CAP

PORTAIL D'ACTIVATION

Accès via SIECLE (ARENA) dans le module « **Vie de l'établissement** ».

En cas de difficulté, faire un ticket PASS.

PRINCIPES GENERAUX

Établissement d'origine vers les représentants légaux

- Assure la diffusion des informations relatives aux téléservices (flyers, affiches, guide, ...)
- Informe des modalités de connexion via **Educonnect**
- Rédige le message d'accueil dans le module téléservice
- Met à disposition un accès matériel dans l'EPL (espace parent)
- Apporte une aide personnalisée aux représentant légaux éloignés du numérique (appui sur le référent numérique de l'établissement)

NOUVEAU



Représentants légaux

- Activent son compte **Educonnect**
- Mettent à jour **les fiches de renseignements administratifs (élève/responsable).**

TELESERVICE ORIENTATION (TSO)

3-1

(cf. mèl du 08/01/21 du SAIO)

PROCEDURE AU NIVEAU DES REPRESENTANTS LEGAUX

(cf. fiche 4)

De janvier
à avril

Phase provisoire

- Saisie des demandes d'orientation
- Consultation et accusé réception des avis provisoires après le conseil de classe

Mai à juin

Phase définitive

- Saisie des choix définitifs
- Consultation et réponse aux propositions du conseil de classe
- En cas de désaccord, prise de contact avec le chef d'établissement pour un entretien et éventuellement entamer une procédure d'appel (cf. fiche 6)

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

(cf. fiche 5)

Début
janvier

- Repérage des représentants légaux éloignés du numérique ou ne souhaitant pas utiliser TSO. Distribution des fiches de dialogue aux représentants légaux concernés.

Avant
conseil de
classe

- Fermeture temporaire de TSO **au moins 24h avant le début du 1^{er} conseil de classe** via le menu « **Vie de l'établissement** » pour stabiliser les demandes d'orientation des représentants légaux
- **Pour les représentants légaux n'utilisant pas TSO, prévoir la saisie en amont des demandes à partir de la fiche dialogue.**

Après
conseil de
classe

- Saisie des réponses dans le module SIECLE-Orientation.
- Réouverture de TSO **au moins 24h après la dernière saisie des avis provisoires** pour permettre aux représentants légaux de consulter les réponses.

TELESERVICE AFFECTATION (TSA)

3-2

PROCEDURE AU NIVEAU DES REPRESENTANTS LEGAUX

À partir
du
06 avril

Consultation

- Accès à l'offre de formation académique et nationale : publique, privée, agricole et en apprentissage.
- Information sur les modalités d'affectation ou de recrutements particuliers sur certaines formations : champs professionnels, pôles de qualification, familles des métiers, métiers de la sécurité...

Du 10 au
31 mai

Affectation

- Saisie jusqu'à 15 vœux : **10 vœux maximum pour une même académie.**
- Des pièces justificatives sont à remettre à l'établissement pour tout vœu hors de l'académie.

À partir du
30 juin

Résultat

- Consultation et téléchargement des résultats d'affectation
- En cas de non-affectation, reprise de contact avec l'établissement d'origine

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

Mi-mars

- Distribution des dossiers d'affectation post 3^e uniquement aux représentants légaux n'utilisant pas TSA (refus, éloignement du numérique...)

NOUVEAU

À partir du
10 mai

Dans l'application Affelnet-Lycée (cf. fiche 9)

- Consultation des vœux TSA dans le menu « **suivi des saisies Téléservice** ».
- Saisie des vœux dans Affelnet-Lycée pour les élèves n'utilisant pas TSA.

Constitution et transmission des dossiers

- Pour les commissions départementales : envoi à la DSDEN du département d'origine, avant **le 17 mai**, sous bordereau récapitulatif, les dossiers agrafés dûment renseignés accompagnés des pièces justificatives.
- Pour les déménagements hors de l'académie : envoi du dossier d'affectation **à la DSDEN d'accueil**, accompagné des pièces justificatives (cf. fiche 10).

PROCEDURE AU NIVEAU DES REPRESENTANTS LEGAUX

Du 30
juin au
03 juillet

A l'issue du tour Affelnet-Lycée

- Confirmation de l'inscription dans le lycée d'affectation :
 - Expression des souhaits pédagogiques
 - Consultation et téléchargement de la liste des documents à fournir demandés par l'établissement d'accueil.

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

Avant le
30 juin

Information des représentants légaux

- Sur la date de diffusion des résultats de l'affectation prévue le **30 juin**

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

Après bascule
de la dernière
version de
SIECLE
(2^e quinzaine
de mai)

Préparation de la télé-inscription dans le module « SIECLE Vie de l'établissement »

- Rédaction du message d'accueil
- Définition de l'adresse mail à l'origine des courriels envoyés vers les représentants légaux
- Profilage des MEF et les options dans « nomenclatures »
- Définition des combinaisons d'options possibles

Du
30 juin
au
03 juillet

Au fil de la campagne dans SIECLE BEE

- Suivi des inscriptions
- Importation des dossiers avec la mention « **inscrits** » en temps réel (en ligne ou par procédure classique)
- Validation des modifications apportées aux fiches de renseignements

À la fin de la campagne

- Importe les dossiers restés « en attente »

À partir
du
04 juillet

À l'issue de la campagne, dans SIECLE BEE

- Traitement du fichier des demandes en matière de :
 - souhait d'enseignements optionnels
 - langue vivante
 - régime (externe / demi-pensionnaire / interne)
 - options

La télé-inscription vaut inscription dans l'établissement.

Chaque établissement doit impérativement vérifier l'état d'inscription de ses élèves par ce service.

Un élève inscrit par la télé-inscription ne pourra pas être refusé le jour de la rentrée scolaire.